



Publication Officielle

STATUTS & REGLEMENTS CONTRÔLE DES MUTATIONS

DATE DE PUBLICATION LE 03/05/2019

REUNION RESTREINTE du 29 Avril 2019

Présents : M. Jean-Michel Henon - Jacques Liénard - Richard Ratajczak

RAPPEL A TOUS LES CLUBS

La commission statuts et règlements/contrôle des mutations prend ses décisions en application des RG de la FFF et du règlement particulier de la LFHF.

Elle prend connaissance de l'ensemble des documents qui lui sont transmis mais ne fournit a posteriori aucun commentaire concernant les décisions prises.

Commission Contrôle des Mutations

ROBIDET Lynn U9F

2018-2019 : ES BULLY LES MINES

2018-2019 : AG GRENAY

Faute de preuves, délivrer licence mutation HP à/c du 29/04

Commission Régionale des Statuts et Règlements

BAROT Aymeric Se

2017- 2018 : OS ANNEQUIN

2018-2019 : OS ANNEQUIN

2018- 2019 : US LAPUGNOY

Le joueur reste à Annezin

CAIAZZO Mathis U15

2017-208 : US VERVINS

2018-2019 : US VERVINS

2018- 2019 : ES US BUIRONFOSSE CAPELLE

Exemption du cachet mutation

DECHATRE Etan U13

2017- 2018 : AFC COMPIEGNE

2018- 2019 : AFC COMPIEGNE

2018- 2019 : O ST QUENTIN

Le joueur reste à Compiègne

SUITE

DELOT Guillaume Se
2017-2018 : LIESSE MARAIS
2018- 2019 : CSO ATHIES SS/LAON
Dossier régularisé

DIALLO Alpha Boubacar U17
2018- 2019 : LOMME OM
A défaut d'hébergement certifié, la licence est refusée

DIEBI Aristide Don Melo
2018- 2019 : FC SOISSONS
Dossier classé sans suite, licence supprimée par la FFF

FOURCAULT FERRAND Pablo U14
2017- 2018 : STELLA LYS
2018- 2019 : STELLA LYS
2018- 2019 : ROUBAIX SC
Accord refusé

HARLE Gaëtan Se
2017- 2018 : AS HEUDICOURT
2018- 2019 : AS HEUDICOURT
2018- 2019 : ES STE EMILIE HEPEHY
2018-2019 : AS HEUDICOURT
Accord refusé, le joueur reste à Ste Emilie

JOOSTEN Anthony U18
2017-2018 : FC NEUVILLE ST REMY
208-2019 : FC NEUVILLE ST REMY
2018- 2019 : O ST OLLE
Le joueur reste à Neuville St Rémy

KANE Mamadou U17
2018- 2019 : FC SOISSONS
Licence refusée dans l'attente de la pièce demandée

LUCAS Cédric Se
2017- 2018 : ES STE CATHERINE
2018- 2019 : ES STE CATHERINE
2018- 2019 : ASC CAMBLAIN L ABBE
2018-2019 : ES STE CATHERINE
Charte signée par le joueur qui reste à Camblain

POUCHAIN Enzo U14
2017- 2018 : AS MARCK
2018-2019 : AS MARCK
2018- 2019 : US GRAVELINES
Dossier régularisé

PLUYM Raphaël U12
2017-2018 : OS ANNEQUIN
2018-2019 : US VERMELLES
2018-2019 : ES BULLY LES MINES
Délivrer licence mutation HP à/c du 29/04

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la/ commission régionale d'appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la publication de la décision contestée.

L'appel doit être adressé à la commission, de préférence par courrier électronique (llavoisier@lfhf.fff.fr) via l'adresse mail officielle du club ou par tout autre moyen (courrier recommandé ou télécopie). A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant de 150€ qui sera débité du compte du club appelant.

Le président de séance
Jacques LIENARD

Le secrétaire de séance
Richard Ratajczak